

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 25/01/2011

Séance du lundi 31 janvier 2011

Président de séance : Monsieur Frédéric BUREAU, Maire.

Etaient présents: MM BUREAU – BOISMARTEL – Mmes BOUCHER – BESNARD – MM ACOSTA- GOIRAND - OGER – Mme CORDON – MM FOUGERES – DALIGAULT - Mmes CHEMINANT - GALOPIN – TURPIN – M ROUSSEL -

Absents excusés : L. Baron – R.Grimault.

Secrétaire de séance : JY ROUSSEL.

Séance ouverte à 20 heures

RESTRUCTURATION DE LA DETTE :

Le conseil municipal missionne le cabinet Efg pour réaliser une analyse prospective financière et restructurer les emprunts en cours afin d'améliorer sa capacité de désendettement.

PADD :

Le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) établi dans le cadre de l'élaboration du PLU est soumis à débat.

Après prise en compte des modifications demandées en commission urbanisme, il est adopté à l'unanimité.

Il est mis à disposition du public.

VOLET AGRICOLE DU DIAGNOSTIC ECONOMIQUE :

Monsieur Bureau donne lecture du cahier des charges établi par la Chambre d'Agriculture. L'étude a un coût de 1 946 € HT.

REECRITURE DU SITE INTERNET :

Marie-Claire Boucher et Marie-laure Galopin ont reçu deux sociétés pour la réécriture du site internet. Elles sollicitent l'avis d'une troisième société. La question sera revue lors du prochain conseil municipal.

RIDEAUX ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE :

Marie-Claire Boucher présente les devis de fourniture et confection de rideaux opaques ignifugés pour l'école primaire publique pour un montant TTC de 2 457,86 €. Le conseil municipal approuve ces devis.

TRACTEUR :

Jean-Bernard Boismartel présente un devis pour un tracteur d'occasion 75 ch d'un montant de 21 500 € HT. (reprise de notre ancien tracteur 1 500 €).

Le conseil municipal, après avoir discuté cette offre, l'approuve à l'unanimité.

PERMIS POIDS LOURDS :

Le permis poids lourds est nécessaire pour conduire ce tracteur, étant donné qu'il fait plus de 3,5 tonnes. Le conseil municipal donne son accord.

MAITRISE D'ŒUVRE VOIRIE COMMUNALE:

La commission des chemins a établi un diagnostic des chemins ruraux et des voies communales qui nécessitent une réfection.
Il est nécessaire de recourir à une maîtrise d'œuvre afin d'établir un cahier des charges pour un appel d'offres, maîtrise d'œuvre qui assurera également le suivi de chantier.

CCAS :

Roselyne Cordon est élue à l'unanimité pour être membre déléguée au CCAS (en remplacement de Marie-Christine Lebleiz).

SICTOM :

Marie-Claire Boucher est élue suppléante à l'unanimité au SICTOM, en remplacement de Marie-Christine Lebleiz.

INFORMATIONS FINANCIERES :

Le conseil municipal autorise l'encaissement des recettes correspondant à des sinistres.

PRIX 0 PHYTO :

Monsieur Bureau informe le conseil municipal que la commune a reçu le prix « 0 phyto ». La remise a eu lieu le 27 janvier à Rennes.

Le secrétaire de séance,
Jean Yves Roussel,

Le Maire,
Frédéric Bureau